Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260312-2026_04_45-DE

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 MARS 2026 A 18 H 30
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à 18h30, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **12**
Présents ou représentés : **12**

Présents : M. PARANTHOËN Henri, Mme LE COQ Annyvonne, M. ANDRE Yanick, Mme LE BRIAND Fabienne, M. MENOU Laurent, M. GUILLOU Loïc, Mme HERVO Claudine, Mme BLONDEL Christine, Mme CONAN Amélie, Mme CHEREL Jeanne

Représenté : M. JUMEL Yoann par procuration à Mme LE COQ Annyvonne

Absent : /

Secrétaire de séance Mme LE BRIAND Fabienne

Date d'envoi de la Convocation : 6 Mars 2026

DELIBERATION N°2026-04-45 : DECLASSEMENT ET VENTE D'UN DELAISSE COMMUNAL DEVANT LE 24, RUE DU PRIOLY
Rapporteur : M. ANDRE, Adjoint à l'urbanisme

M. ANDRE rappelle que le conseil municipal, par délibération n°2024-08-91 du 10 octobre 2024, a acté la vente d'un délaissé communal au 24 rue du Prioly, pour un montant de 2€ par m².
Ce terrain a été borné, par acte foncier du 30 décembre 2024, mais n'a pas été déclassé. Il convient donc de le transférer dans le domaine privé de la commune avant de procéder à la vente.

La présente délibération sera transmise à l'acquéreur, aux riverains, au notaire et aux services de publicité foncière et du cadastre.

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260312-2026_04_45-DE



Délimitations actuelles (selon cadastre)



PROJET, qui consiste à déplacer les bornes A, B et C afin d'inclure le délaissé dans la propriété.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération n°2024-08-91 du 10 octobre 2024,
Vu le procès-verbal de bornage signé le 27 février 2025,
Vu l'avis favorable de la commission plénière du 9 mars 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **De déclasser le délaissé communal cadastré C n°3322 d'une surface de 141m² dont le plan de bornage est annexé à la présente délibération ;**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à effectuer les démarches auprès de l'acquéreur et du notaire ;**
- ✓ **De fixer le prix de vente du m² à 2 € ;**
- ✓ **Que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;**
- ✓ **Qu'une servitude de passage est conservée pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales souterrain,**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette délibération.**

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Mme LE BRIAND Fabienne

Le Maire,
M. PARANTHOËN Henri

MAIRIE DE LEZAT
(Côtes-d'Armor)

Commune de LEZARDRIEUX

" Rue du Prioly "

Section C

PLAN DE DIVISION

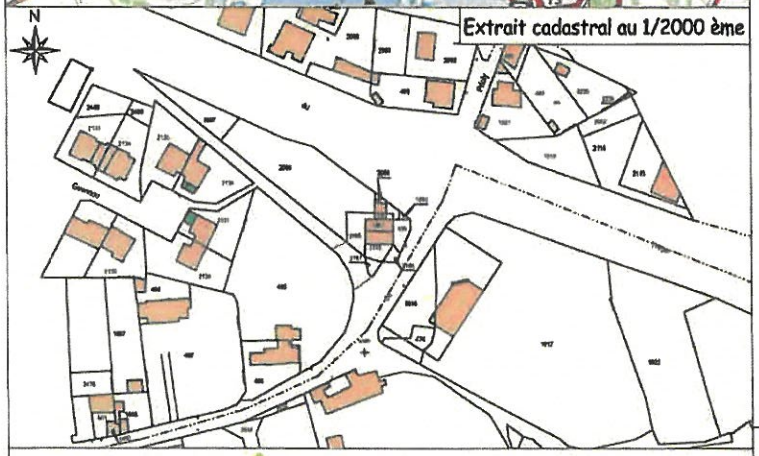
Propriété de la Commune de LEZARDRIEUX

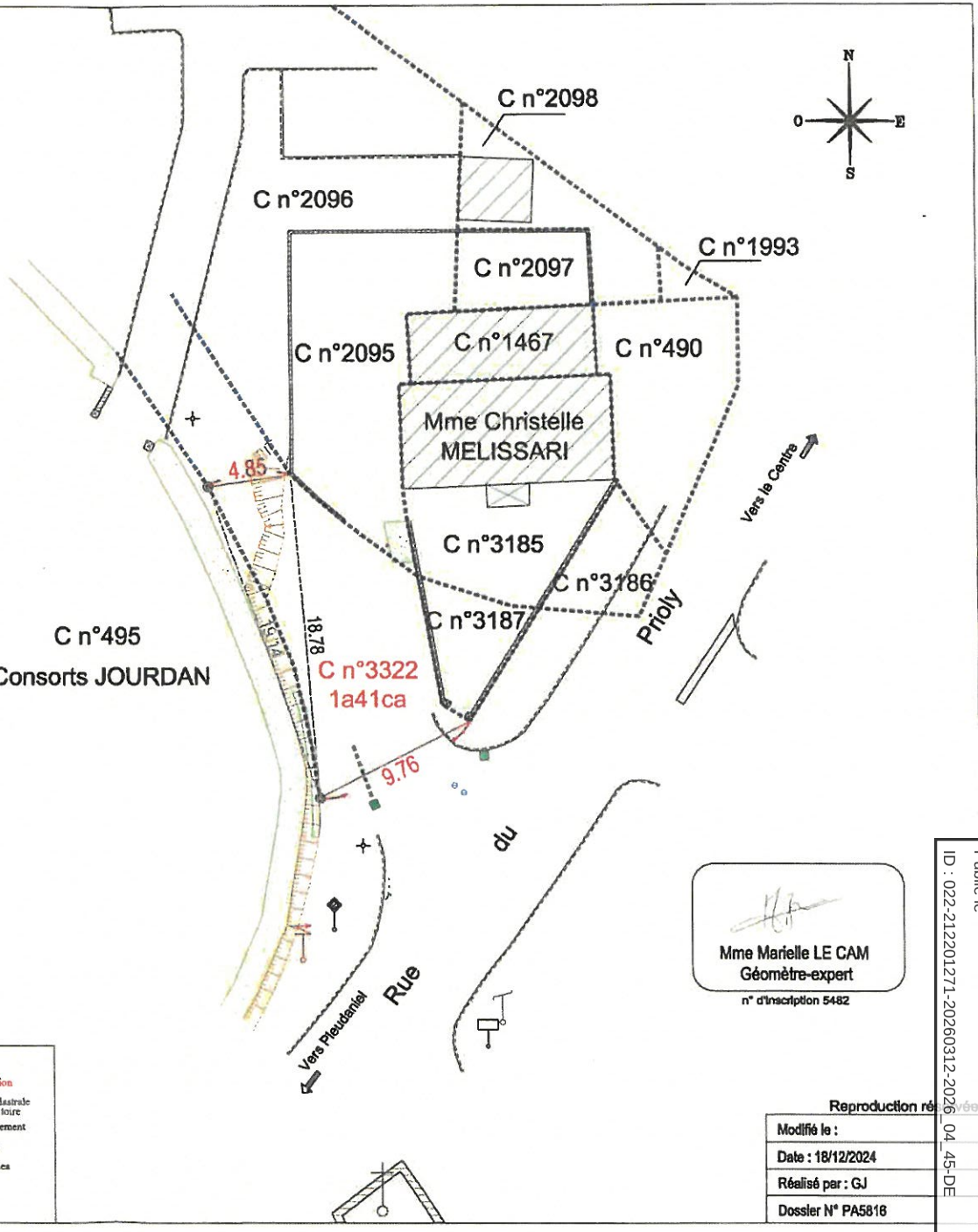
Echelle : 1/250 ème

Plan de situation



Extrait cadastral au 1/2000 ème





LEGENDE :

- Limite de division
- Application cadastrale non contradictoire
- 9.37 Cote de rattachement
- Borne nouvelle
- Bornes anciennes
- Piquet
- Clou

Mme Marielle LE CAM
Géomètre-expert
n° d'inscription 5482

Reproduction réservée

Modifié le :	
Date : 18/12/2024	
Réalisé par : GJ	
Dossier N° PA5818	

AMENAGEMENTS & TERRITOIRES

A&T ouest

GEOMETRE - EXPERT
2, rue Zant Nikolaz
Z.A. de Goasmeur
22 500 PAIMPOL
tel : 02 96 55 21 00
e-mail : paimpol@at-ouest.com

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260312-2026_04_45-DE